

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS288

présenté par
Mme Tiegna

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 7 car il remet en cause l'autonomie des hôpitaux de territoires notamment les hôpitaux ruraux.